

Compte rendu de la rencontre avec les services de la mairie le jeudi 22 janvier 2026, à 9h30 dans les locaux du Déclick, dernière réunion avec l'équipe de la mairie actuelle avant les prochaines élections municipales de mars 2026.

Etaient présent.e.s : Madame Brunet, élue du quartier, le coordonnateur de territoire Cévennes-Celleneuve, les responsables des travaux du vieux Celleneuve et des rues Jules Guesde et avenue des moulins, le responsable de la police municipale du secteur dont dépend Celleneuve, la responsable de la gestion des déchets et 19 habitants des différents secteurs du quartier.

Nous avions préalablement envoyé à l'élue les sujets que nous souhaitions aborder.

Tranquillité et sécurité publique

Zac de la fontaine : le responsable de la police indique que l'ensemble des commerces a été contrôlé, avec quelques verbalisations. Les services du fisc participent aux opérations de contrôle des commerces. Des actions de police sont menées place Mansart, rue Jacques Lemercier, le parking de la rue François d'Orbay avec verbalisation des regroupements de personnes (consommation de protoxyde d'azote, nuisance sonores). Il précise que le point de deal de la place Mansart relève de la police nationale et d'une enquête requise par le procureur (ces enquêtes sont longues). Peu de quantité de stupéfiants ont été trouvées et les informations sur de la prostitution ne relèvent pas de remontées précises. Les riverains dénoncent la présence de véhicules sur la zone piétonne et le fait que les commerçants ayant les clés d'accès ne referment pas les accès : il est rappelé que les livraisons doivent se faire à certaines heures et non toute la journée. Les habitants s'inquiètent d'un barbecue installé cet été avec le risque d'incendie à proximité de voitures. Le représentant de la police rappelle que les feux sont interdits donc pénalisables. Les pompiers ne se déplacent que s'il existe un risque de propagation du feu. Les habitants aimeraient une présence plus systématique de la police pendant plusieurs jours avant un espacement des interventions.

Rues de balestriers des corrégiers, des escarceliers, sur le parking du jardin partagé, les riverains déplorent la présence de trafics divers et d'atteintes à l'espace privé. Les habitants ont peur et se sont organisés entre eux pour se porter secours en cas de problème. La police est intervenue cet été.

Les tirs de mortiers d'artifices sont évoqués : la police peut difficilement intervenir car ceux -ci ne durent pas.

Les occupations de l'espace public ont recommencé dès la fin des travaux place Renaudel et route de Lodève à l'arrière de l'arrêt de bus. Ils n'ont jamais cessé en proximité de l'épicerie de nuit. Le responsable de la police explique que les fermetures administratives de commerces sont progressives mais ne peuvent pas dépasser 6 mois et que le changement de propriétaire remet les compteurs à zéro. L'élue indique que si c'est une demande une caméra pourra être envisagée avenue des moulins. Elle rappelle que Celleneuve fait l'objet d'un périmètre de protection du commerce et de l'artisanat : cependant l'avis de la mairie ne pourra être donné sur l'installation d'un commerce que si la cession est faite dans la légalité.

L'engagement du maire dans la lutte contre le narcotrafic est rappelé ainsi que la collaboration entre la mairie et la préfecture, les polices municipale et nationale (commissariat mixte à la

Mosson), la construction du futur hôtel des sécurités sur le site de l'ancien Camps des roms. Elle précise que l'autorité du maire ne s'exerce que sur la police municipale.

En tant qu'habitants, nous ne devons pas hésiter à signaler les nuisances et atteintes à la tranquillité publique car ces signalements font l'objet de traitements statistiques mettant en évidence les zones problématiques : numéros à retenir

Centre opérationnel de commandement (police municipale) : 04 67 34 88 30

Police nationale : 17

Propreté

-A la fin des travaux du village les grands bacs disparaîtront et plus aucun bac individuel ne sera collecté. Les habitants devront apporter leurs déchets sur les PAV (Points Apports Volontaires) de la route de Lodève ou de la rue de la condamine. Les PAV enterrés sont équipés d'un capteur qui, lorsqu'ils dépassent 70% de remplissage envoie une alarme au prestataire, qui a 24h pour intervenir : il ne devrait donc pas y avoir de débordements des bacs ou de sacs au sol.

-Les camions de collecte sont équipés d'une puce qui permet de suivre leurs circuits. En cas de défaut de collecte des pénalités sont infligées au prestataire.

-Le point noir de l'école maternelle est bien repéré par la responsable propreté qui y intervient régulièrement. Les cantonniers sont sensibilisés à faire remonter les informations sur les zones très sales.

-La rue Jacques Lemercier est signalée comme un lieu de dépôts permanent de déchets encombrants dans l'espace vert.

- Au bas du quai Louis le Vau les containers sont toujours installés à proximité du bâtiment abritant les connections connectiques malgré l'incendie qui a privé les habitants d'internet pendant deux mois. Une visite du contrôleur propreté et du coordonnateur de territoire sur site devrait permettre de trouver un autre lieu de stockage.

Les signalements sont à faire soit sur Montpellier3m soit au 0800 88 11 77

Problématiques consécutives aux travaux

-Place Renaudel, la rampe endommagée et la rampe face au distributeur de billet sont en préparation.

-Les travaux chez les habitants du village seront faits dès la fin des travaux du village dont la réception est prévue le 5 février.

- La perte de places de stationnements entraîne :

- des stationnements illicites sur la place du marché où ne subsiste qu'un seul poteau sur quatre.
- des tensions entre habitants rue Jules Guesde : des voitures se garent sur l'espace vert qui n'a pas encore de plantes. Le département n'a donné aucune réponse concernant le terrain inutilisé qui permettrait de créer quelques places et que la mairie serait prête à racheter. L'élue rappelle que les habitants de la résidence Egalité ont en principe un garage par appartement.
- Dans le village la verbalisation du stationnement sera effective lorsque la signalisation sera en place (prévue le 8 février)

- Une suggestion d'habitante est faite de créer des places rue de Gignac mais les techniciens indiquent que le talus ne peut pas être supprimé car il soutient la route.
- Pas d'avancée concernant le parking du cimetière qui, semble-t-il, comporte encore des zones appartenant au département qui prévoirait un projet en lien avec les projets municipaux de la rue du Pilory (ancien camps rom) : nous n'obtenons toujours aucune information claire sur le devenir de la zone autour de l'ex Maison Gabriela Mistral.
- Rue Jules Guesde le sens interdit n'est pas respecté par certains véhicules roulants à vive allure. La possibilité d'une caméra de vidéo – verbalisation est évoquée.
- Les travaux de l'avenue des moulins sont retardés à cause des intempéries. La fin des travaux est maintenant prévue le 6 février.
- Les habitants de l'impasse des moulins demandent un marquage au sol des places de parking. En principe la résidence en cours de construction n'aura pas d'accès dans l'impasse.
- L'aménagement du rond-point de l'oasis : des relevés topographiques ont été effectués et une étude a été chiffrée mais les travaux ne sont pas encore programmés et cette zone dépend du quartier Cévennes ! un lien sera fait avec le responsable Cévennes.
- Les habitants des rues des congrégations et des communautés et ceux de la partie étroite de l'avenue des moulins s'inquiètent du stationnement sauvage qui reprendra dès l'ouverture à la circulation de l'avenue des moulins. Des appels à la police seront à faire.
- Une étude pour permettre aux habitants de l'impasse du bout de l'avenue des moulins de sortir de chez eux est en cours visant à empêcher les stationnements en face de sa sortie.
- Pour les dégradations chez les particuliers : contacter l'entreprise (des constats d'huissiers ont été faits avant les travaux)

Toute question relative aux travaux quelle que soit la zone peut être envoyée à travauxcelleneuve@montpellier.fr

Autres travaux

- Quai Louis le Vau des dalles sont effondrées et des barrières entourent le trou : les travaux doivent être faits par la régie des eaux sans date prévue or ces trous sont des refuges de rats et moustiques !

Permis de construire du 14 rue du tour de l'église

- Une contestation du permis de construire aurait été déposée mais on ne sait pas par qui.
- Selon l'élue les services de la mairie étudieraient le problème mais les délais peuvent être longs en raison du nombre d'affaires similaires.